

INFORMATION AUX ADMINISTRÉS

Vous possédez un bac jaune homologué (modèle ci-dessous),
vous pouvez **dès à présent** mettre vos déchets « recyclables » **EN VRAC**.
Dans le cadre de la réduction des déchets et en accord avec le SMD3 (Syndicat Départemental des
Déchets de la Dordogne) il est en effet **inutile** d'utiliser les sacs jaunes **à dater de ce jour**.
Merci de respecter cependant les consignes de **TRI** des déchets recyclables.



VOTRE BAC DOIT IMPERATIVEMENT AVOIR UN COUVERCLE JAUNE

POUR INFORMATION : bac 240 Litres à la vente au SMCTOM au prix de 31 € ttc

CELA NE CONCERNE EN AUCUN CAS LES ORDURES MENAGERES (Sacs Noirs).

Un petit rappel : **PENSEZ A SORTIR VOTRE BAC
LA VEILLE AU SOIR DE LA COLLECTE**

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER